

COMMUNE DE HEGENHEIM**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE HEGENHEIM DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2013**

Sous la présidence de Mme Patricia SCHILLINGER, Sénateur-Maire.

Madame le Sénateur-Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, salue les parents d'élèves présents et ouvre la séance à 18h05.

Présents :

MM. Mme, Bernadette WEIDER, Jean Marc GRIENENBERGER, Bernard BOEGLIN, Jacques FINCK (19H00), Christian WININGER, adjoints au maire ;

MM. Mmes, NAAS François Joseph (18H10), NAAS Huguette, BAUMLIN Danielle, RUNSER Samuel, NAAS Sophie (18H20), EICHLISBERGER Martine, RUF Charles, MUNCH Joseph, GOETSCHY Claude, HEINIMANN Michel, HINDER Christian, conseillers municipaux,

Absent excusé :

LITSCHIG Gérald

Ont donné procuration pour le Conseil Municipal :

FINCK Jacques à BOEGLIN Bernard (jusqu'à 19H00)

VENTURA Sylvana à SCHILLINGER Patricia

HERR Germain à BAUMLIN Danielle

KEMPF Christine à EICHLIBERGER Martine

JUPPE Detlev à WEIDER Bernadette

Secrétaire de séance : M. Vincent THUET, secrétaire général de mairie

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 11.03.2013
3. Compte rendu des transactions immobilières 2012
4. Approbation des Comptes Administratifs 2012 & Compte de Gestion 2012
5. Affectation des résultats 2012
6. Tarifs 2013
7. Travaux 2013
8. Vote des impôts locaux 2013
9. Vote des subventions 2013
10. Etat des emprunts
11. Budgets Primitifs 2013 :
 - 11.1 Commune
 - 11.2 C.C.A.S – Centre Communal d'Action Sociale
12. Correspondances diverses
13. Divers

Point 1 – Liste de présence

Le quorum étant atteint (14 présents + 05 procurations, soit 19 votants), Mme le Sénateur-Maire propose de poursuivre le présent ordre du jour.

Point 2 – Approbation rapport du Conseil Municipal du 11.03.2013

Mme le Sénateur-Maire demande si ce dernier appelle des remarques :

Intervention du conseiller HEINIMANN qui signale qu'il n'a pas été destinataire du courrier de VEOLIA – GAZ comme indiqué dans le point 9.1 – Page 36 du présent rapport. L'adjointe WEIDER souligne que le courrier explicatif concernant les baisses de prix à venir sera adressé aux clients de VEOLIA – GAZ avec la facture du 1^{er} trimestre de l'année 2013.

Aucune autre remarque ou observation n'étant formulée, le procès verbal précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 19 votants.

Point 3 – Compte rendu des transactions immobilières 2012

Mme le Sénateur-Maire explicite, en vertu des textes réglementaires, le bilan de toutes les transactions foncières réalisées en 2012 par la commune, telles qu'elles sont répertoriées et présentées aux Conseillers Municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés (14 présents + 05 procurations = 19 votants), le bilan financier présenté concernant l'année 2012.

Point 4 – Approbation des Comptes Administratifs 2012 & Compte de Gestion 2012

Arrivée du conseiller NAAS François Joseph à 18H10 et de la conseillère NAAS Sophie à 18H20. Il y a maintenant 16 présents et 05 procurations, soit 21 votants.

Mme le Sénateur-Maire quitte la salle de séances, donc 21 votants moins 01 voix avec une procuration, soit 19 votants. La première adjointe – Mme WEIDER est désignée comme Présidente de séance pour mener la poursuite du débat.

Elle propose tout d'abord les comptes administratifs 2012 au vote de l'Assemblée Délibérante :

Point 4.1 – Approbation des Comptes Administratifs 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 OUI les explications fournies,
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 D'APPROUVER les comptes administratifs 2012, tels que présentés et qui se résument de la manière suivante :

- **COMMUNE 2012**

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	491.688,29	/	/	/	491.688,29	/
Opérations de l'exercice	2.618.482,30	2.734.803,81	2.326.961,07	2.949.527,73	4.945.443,37	5.684.331,54
TOTAUX	3.110.170,59	2.734.803,81	2.326.961,07	2.731.167,34	5.437.131,66	5.684.331,54
Résultat de clôture	/	116.321,51	/	622.566,66	/	247.199,88

Point 4.2 – Approbation des Comptes de Gestion 2012

- **COMMUNE 2012**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 APRES s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion des services annexes dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer, VU sa délibération en date du 08.04.2013 approuvant les comptes administratifs de l'exercice 2012,

APRES s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour la commune concernant l'exercice 2012 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Point 4.3 – Approbation des Comptes Administratifs 2012

La Présidente quitte la salle de séances. La première adjointe – Mme WEIDER est désignée comme Présidente de séance pour mener la poursuite du débat. Elle propose tout d'abord les comptes administratifs 2012 au vote de l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S,

OUI les explications fournies,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER les comptes administratifs du Centre Communal d'Action Sociale 2012, tels que présentés et qui se résument de la manière suivante :

• C.C.A.S 2012

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	/	/	/	16 566,47	/	21.289,75
Opérations de l'exercice	/	/	15.730,63	19.867,57	15.730,63	19.867,57
TOTAUX	/	/	15.730,63	36.434,04	15.730,63	36.434,04
Résultat de clôture	/	/	- 4.136,94	/	/	20.703,41

Point 4.4 – Approbation des Comptes de Gestion 2012

• C.C.A.S 2012

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S,

APRES s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice 2012 du Centre Communal d'Action Sociale et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

APRES avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

APRES s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour le C.C.A.S concernant l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

→ La Présidente (Mme le Sénateur-Maire) rejoint l'assemblée.

Point 5 – Affectation des résultats 2012

Point 5.1 – Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 du budget principal de la commune,
STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,
CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **€ 622.566,66**
DECIDE d'affecter ce résultat en totalité en section d'investissement, **soit € 622.566,66**
DIT que ce chiffre sera repris au budget primitif principal 2013 de la commune – Article 1068.

Point 5.2 – C.C.A.S

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale,
APRES avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012,
STATUANT sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012,
CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **€ 20.703,41**
DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2012 en totalité en report à nouveau en section de fonctionnement 2013 de ce même budget,
DIT que ce chiffre sera repris au budget primitif 2013 – Article 002.

Mme le Sénateur-Maire félicite sa première adjointe quant à la bonne gestion des comptes du C.C.A.S qui affiche un excédent de fonctionnement en 2012 de 20.703,41 €.

Point 6 – Tarifs 2013

Mme le Sénateur-Maire, SCHILLINGER Patricia présente les tarifs 2013 et demande si ces tarifs appellent des remarques :

Elle souligne les modifications apportées par rapport aux tarifs 2012.

Le conseiller MUNCH en sa qualité de Président de l'A.S.L remercie la Municipalité de proroger la décision, prise en 2011, d'offrir une soirée gratuite ou week-end aux associations locales lors d'une manifestation au Complexe Culturel et Sportif.

Les Présidents présents et membres du Conseil Municipal s'associent également à ces remerciements.

Elle demande à l'Assemblée Délibérante de voter :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 OUI les informations fournies,
 APRES en avoir délibéré,
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 04 abstentions (MUNCH – HEINIMANN - RUNSER – WEIDER), respectivement Président du Basket-Club et de l'ASL, Président de Hégenheim Qualité de Vie (HQDV), Président de Jeunesse & Avenir, et Présidente de Hégenheim - Animations ;
 D'APPROUVER les tarifs 2013 tels que présentés et explicités, et
 CHARGE Mme le Sénateur-Maire de la mise en œuvre de ces nouveaux prix.

Point 7 – Travaux 2013

Mme le Sénateur - Maire donne la liste des travaux envisagés pour 2013. Elle souligne que le plus gros chantier reste le futur pôle scolaire en cours de construction au centre du village.

LE CONSEIL MUNICIPAL
 VU la liste annexée au présent budget primitif 2013
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver la liste des travaux telle que présentée
 CHARGE Mme le Sénateur-Maire de la mise en œuvre des travaux 2013

Point 8 – Vote des impôts locaux 2013

Mme le Sénateur-Maire propose de ne pas augmenter les impôts locaux. L'adjointe WEIDER rappelle que lors de la Commission des Finances en date du 28.02.2013, les membres ont approuvé la proposition de Mme le Sénateur-Maire de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation (TH) et du Foncier Bâti (FB) comme lors du précédent Budget Primitif 2012 sur le ban communal.

Intervention du conseiller HEINIMANN qui remercie chaleureusement Mme le Sénateur-Maire de ne pas augmenter les taxes car il souligne que les administrés sont déjà soumis à de lourdes pressions fiscales.

Le conseiller MUNCH informe également que les bases des impôts augmentent mécaniquement d'une année sur l'autre. C'est pourquoi, la Commune de Hégenheim aura de toute façon un supplément de rentrées fiscales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 OUI les explications fournies,
 APRES en avoir délibéré,
 DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés
D'APPROUVER les taux suivants :

Désignation	Taux en %
Taxe d'habitation / TH	18,95
Foncier bâti / FB	14,41
Foncier non bâti / FNB	74,44
Cotisation Foncière des Entreprises / CFE	20,71

Point 9 –Vote des subventions 2013

Arrivée de l'adjoint FINCK à 19H00. Il y a maintenant 17 présents et 04 procurations, soit 21 votants.

Mme le Sénateur-Maire, SCHILLINGER Patricia informe qu'il s'agit des subventions allouées aux groupements de collectivités et autres organismes et associations.

Elle rappelle que la liste des subventions est scindée entre différentes catégories de subventions :

- Jeunes
- Accueil de Loisirs & planète crèches
- Sociétés Locales & sociétés méritantes
- Autres / Extérieures

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

Mme le Sénateur-Maire présente le tableau des attributions des subventions (Conseil Général du Haut-Rhin & Commune) pour les jeunes licenciés sportifs.

Elle rappelle que la Commune de Hégenheim est généreuse pour les jeunes licenciés puisqu'elle verse beaucoup plus que le Conseil Général du Haut-Rhin qui réduit régulièrement et chaque année, sa participation financière.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Sénateur-Maire demande le vote des subventions allouées aux groupements de collectivités et autres organismes et associations :

• **Les subventions « Jeunes » :**

Le vote ne sera que de 18 voix, les conseillers MUNCH (Président du Basket et de l'ASL), RUNSER (Président de Jeunesse & Avenir), et Mme NAAS Huguette (Accompagnatrice du voyage à Paris) devant s'abstenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 03 abstentions (MUNCH – RUNSER – NAAS Huguette)

☛ DE CONFIRMER la liste faisant partie intégrante du budget primitif 2013 (les articles du chapitre 65) allouant diverses subventions aux groupements de collectivités et autres organismes ou associations, selon récapitulatif en annexe
DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

• **La subvention « Accueil de Loisirs» & 10 places de crèche :**

Le vote ne sera que de 20 voix, le conseiller RUNSER (Président de Jeunesse & Avenir) devant s'abstenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (RUNSER)

☛ DE CONFIRMER, la liste faisant partie intégrante du budget primitif 2013 (article 65737 du chapitre 65) allouant diverses subventions aux groupements de collectivités et autres organismes ou associations, selon récapitulatif en annexe

☛ DE FIXER la participation financière de la Commune de Hégenheim à 110.000 € pour le fonctionnement « Périscolaire » de l'année 2013.

☛ DE FIXER la participation financière de la Commune de Hégenheim à 112.000 € pour le fonctionnement « crèche » de l'année 2013.

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs

• **Subventions « Sociétés Locales» :**

Le vote ne sera que de 17 voix, le conseiller MUNCH (Président du Basket et de l'ASL), le conseiller HEINIMANN (Président de Hégenheim Qualité de Vie) et l'adjointe WEIDER (Présidente de Hégenheim – Animations) + 01 procuration devant s'abstenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE :

☛ à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 17 voix « POUR »

☛ 04 Abstentions (MUNCH – HEINIMANN – WEIDER + 01 procuration)

de confirmer la liste faisant partie intégrante du budget primitif 2013 (les articles du chapitre 65) allouant diverses subventions aux groupements de collectivités et autres organismes ou associations, selon récapitulatif en annexe.

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs

• **Subventions « Sociétés Méritantes » :**

Mme le Sénateur-Maire souligne qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle, suite à la délocalisation du Kaesnapperfascht 2012 et les pertes financières enregistrées par les associations locales participantes.

Le vote ne sera que de 19 voix, le conseiller MUNCH (Président du Basket et de l'ASL), et le conseiller RUNSER (Président de Jeunesse & Avenir) devant s'abstenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE :

☛ 02 Abstentions (MUNCH – RUNSER)

☛ à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 19 voix « POUR »

de confirmer la liste faisant partie intégrante du budget primitif 2013 (les articles du chapitre 65) allouant diverses subventions aux groupements de collectivités et autres organismes ou associations, selon récapitulatif en annexe ; et

D'APPROUVER trois subventions exceptionnelles en plus (validées lors de la Commission des Finances en date du 28.02.2013), à savoir :

Noms des Sociétés Locales	Montant en €
Football Club / Compétition	2.000 €
Gymnastique / 110 ans	2.000 €
Twirling – Club / Compétition	2.000 €
TOTAL	6.000 €

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs

• **Subventions « Extérieurs » :**

Le vote ne sera que de 20 voix, l'adjoint FINCK (ADRA) devant s'abstenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (FINCK)

☛ DE CONFIRMER la liste faisant partie intégrante du budget primitif 2013 (les articles du chapitre 65) allouant diverses subventions aux groupements de collectivités et autres organismes ou associations, selon récapitulatif en annexe

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs

Point 10 – Etat des emprunts

Mme le Sénateur-Maire fait le point des différents emprunts que la commune a contractés auprès d'établissements financiers :

Montant capital au 1 ^{er} janvier	Amortissement	Intérêt	Annuité due à la banque
3.194.361,53	284.663,00	130.685,06	415.348,06

L'adjointe WEIDER félicite Mme le Sénateur-Maire qui négocie régulièrement les taux à la baisse auprès de notre établissement bancaire principal afin de générer des économies substantielles pour la Commune.

Intervention du conseiller HEINIMANN qui informe que de nombreux sites « INTERNET » étudient et analysent les budgets communaux. En ce qui concerne la Commune de Hégenheim, il précise que Mme le Sénateur-Maire **est qualifiée de « Maire économe : Bravo à elle ! »**

☛ **Mme le Sénateur-Maire précise également que l'endettement par habitant (3.248 habitants au recensement du 01.01.2013) reste faible : 983,49 €.**

L'Assemblée Délibérante,
OUI les informations fournies,
APRES discussion et délibération,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés
D'APPROUVER l'état des emprunts tel que présenté.

Point 11 – Budgets Primitifs 2013

Point 11.1 – Commune

Mme le Sénateur-Maire soumet au vote le présent budget équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : € 3.037.395,00
- Section d'Investissement : € 3.731.929,78

L'Assemblée Délibérante,
OUI les informations fournies,
APRES discussion et délibération,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés
D'APPROUVER ce budget tel que présenté.

L'adjointe WEIDER tient à saluer la bonne gestion et la maîtrise des dépenses communales. Elle rappelle que le compte administratif présente un excédent d'exploitation dans la section de fonctionnement de 622.566,66 €. Cet excédent est bon et est le résultat d'une gestion rigoureuse au quotidien dans la diminution des dépenses de fonctionnement. Ce bénéfice est à reporter dans la section investissement du Budget Primitif 2013 et apporte de la trésorerie à la Commune pour investir.

Mme le Sénateur-Maire souligne qu'il s'agit d'un travail d'équipe. Elle remercie ses adjoints qui l'épaulent au quotidien et félicite le personnel communal pour le travail réalisé durant l'année écoulée et plus particulièrement Messieurs Vincent CAIREY REMONNAY (Directeur des Services Techniques) et Vincent THUET (Directeur Général des Services).

Point 11.2 – C.C.A.S – Centre Communal d'Action Sociale

Mme le Sénateur-Maire, SCHILLINGER Patricia rappelle comme l'année précédente que les dépenses affectées aux Aînés (Excursion, Repas de Noël, etc...) seront prises en charge dans le Budget Primitif de la Commune de Hégenheim. Les recettes du C.C.A.S (les concessions du cimetière + les dons) permettront de verser des aides financières aux personnes démunies de la Commune de Hégenheim.

L'adjointe WEIDER présente le budget du C.C.A.S.

Ce budget ne comportant qu'une section de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à : **€ 33.300,00**

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'approuver ce budget tel que présenté

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

Le Budget Primitif 2013 du C.C.A.S étant approuvé en date du 08.04.2013, l'adjointe WEIDER propose un secours à caractère exceptionnel afin d'épurer la dette d'un locataire qui ne peut plus honorer ses dettes pour la période de 2009 à fin 2012.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale,
OUI les informations fournies,
APRES en avoir débattu,
APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'annuler les titres pour un montant total ou partiel pour les périodes suivantes :

2009	2010	2011	2012
Titre numéro 04 du 03.02.2009 où il reste à payer 3.857,73 €	Titre numéro 03 du 16.02.2010 où il reste à payer 4.136,36 €	/	Titre numéro 38 du 28.02.201 où il faut payer 76,76 €
/	/	/	Titre numéro 177 du 16.07.2012 où il faut payer 26,42 €
/	/	/	Titre numéro 238 du 14.08.2012 où il faut payer 91,99 €
/	/	/	Titre numéro 297 du 11.10.2012 où il faut payer 20,86 €
Annulation partielle du titre pour 3.857,73 €	Annulation partielle du titre pour 4.136,36 €	0 €	Annulation complète des titres pour 216,03 €

DIT que les dépenses précitées y relatives **d'un montant total de 8.210,12 €** seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 12 – Correspondances diverses

Point 12.1 – Lettre du Préfet

Mme le Sénateur-Maire informe du match de quart de finale de l'Europaleague entre le FC Basel et Tottenham Hotspur FC qui se tiendra le 11.04.2013 au stade St Jakob-Park à Bâle.

Il donne lecture de la lettre précitée relative à des dérogations très encadrées aux interdictions des vols de nuit à l'Aéroport de Bâle – Mulhouse. Ces dérogations sont motivées par des raisons d'ordre public, pour permettre aux supporters sans hébergement de rentrer chez eux dès la fin du match et afin de réduire le plus possible le risque de troubles. En effet, les décollages nocturnes permettront d'éviter qu'un certain nombre d'entre eux soit contraint de rester toute la nuit suivant le match dans les rues de Bâle et des communes frontalières ou encore dans les locaux de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse. C'est pourquoi, et pour répondre à la requête des autorités helvétiques, des décollages pourront avoir lieu entre 24H00 et 02H30 du matin.

Point 12.2 – Soirée Alsacienne – Salle des Fête de Hégenheim

L'adjoint FINCK informe et rappelle que la prochaine soirée alsacienne dans le cadre « E FRIEHOHR FER UNSERI SPROCH » (chants, sketchs, musique) se tiendra au Complexe Culturel et Sportif – Rue du Stade le samedi 27.04.2013 à 20H00. Il appelle les Conseillers Municipaux à venir nombreux avec la famille et ou amis...

Point 13 – Divers / Tour de Table

Mme le Sénateur-Maire cède la parole pour le traditionnel tour de table :

→ Le Conseiller MUNCH :

- ☛ Souhaite remercier en sa qualité de Président de l'ASL, les membres du Conseil Municipal pour les subventions votées lors du Budget Primitif 2013 auprès des associations locales.
- ☛ Informe et rappelle que l'opération Haut-Rhin Propre se déroulera du 19 au 20 avril 2013 sur le ban de la Commune de Hégenheim.

→ Le Conseiller HEINIMANN :

- ☛ Souhaite remercier la Municipalité pour l'octroi d'une subvention pour « Hégenheim Qualité de Vie ». Mme le Sénateur-Maire rappelle que cette société locale contribue également à la vie locale et notamment en organisant la traditionnelle rencontre « Eco-Bio » ou encore en appuyant la Commune de Hégenheim pour le futur contournement et le prolongement de la rue des Carrières.

→ La Conseillère EICHLISBERGER :

- ☛ Souhaite que lors d'un vote du Budget Primitif, les documents comptables soient adressés plus tôt afin de mieux pouvoir les étudier.
- ☛ Informe que la subvention versée à Hégenheim – Animations permet de prendre en charge des dépenses lors de manifestations que la Commune de Hégenheim ne peut pas payer. En effet, cette dernière ne dispose pas de chèque ou de carte bancaire. Il est uniquement possible de faire des mandats (virement bancaire).

→ Le Conseiller NAAS François Joseph :

- ☛ Suggère de maintenir une gestion rigoureuse des finances de la Commune de Hégenheim pour conserver un excédent de fonctionnement qui sera nécessaire et indispensable pour rembourser l'emprunt qui va être débloqué pour la construction de l'école communale.

→ Le Conseiller RUNSER :

- ☛ Informe et propose aux conseillers municipaux intéressés d'assister à la prochaine Assemblée Générale de Jeunesse & Avenir au Périscolaire de Hégenheim, le jeudi 11.04.2013 à 19H00.
- ☛ Remercie encore les conseillers municipaux pour l'octroi de subventions pour le Centre de Loisirs et la Chorale des Jeunes.

→ L'adjoint BOEGLIN :

- ☛ Rend compte du « Parcours du Cœur » qui s'est tenu le 07.04.2013. L'adjoint WININGER félicite l'adjoint BOEGLIN pour la remise en état du Parcours de Santé.
- ☛ Souligne que les personnes intéressées pour du bois de chauffage doivent se rapprocher de Mme Véronique GROUX en Mairie et/ou auprès de lui.
- ☛ Il souligne que l'opération « Haut-Rhin Propre » se tiendra le 19 et 20 avril 2013 pour la Commune de Hégenheim.

Avant de clore la présente séance, Mme le Sénateur-Maire informe qu'une invitation parviendra aux membres du Conseil Municipal, aux Enseignants, aux Parents d'Elèves et le Personnel Communal, notamment les Atsem's pour une visite du chantier des écoles communales et du local de santé – Rue du Ruisseau. Elle demande aux personnes de se réserver, d'ores et déjà, la date du samedi 27.04.2013 à 10H00 dans ce sens.

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

La séance est levée à 19h40 par Mme le Sénateur-Maire qui convie l'ensemble des personnes présentes au traditionnel repas Budget et qui se tiendra au China Town et qui est offert par la Municipalité (Maire + Adjoints).

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 08 avril 2013

Ordre du jour :

- 1 Liste de présence
- 2 Approbation rapport du Conseil Municipal du 11.03.2013
- 3 Compte rendu des transactions immobilières 2012
- 4 Approbation des Comptes Administratifs 2012 & Compte de Gestion 2012
- 5 Affectation des résultats 2012
- 6 Tarifs 2013
- 7 Travaux 2013
- 8 Vote des impôts locaux 2013
- 9 Vote des subventions 2013
- 10 Etat des emprunts
- 11 Budgets Primitifs 2013 :
 - 11.1 Commune
 - 11.2 C.C.A.S – Centre Communal d'Action Sociale
- 12 Correspondances diverses
- 13 Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHILLINGER Patricia	Sénateur-Maire		
WEIDER Bernadette	Première Adjointe		
GRIENENBERGER Jean –Marc	Deuxième Adjoint		
BOEGLIN Bernard	Troisième Adjoint		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 08 avril 2013

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
FINCK Jacques	Quatrième Adjoint	Procuration donnée à BOEGLIN	
WININGER Christian	Cinquième Adjoint		
NAAS François-Joseph	Conseiller Municipal		
NAAS Huguette	Conseillère Municipale		
BAUMLIN Danielle	Conseillère Municipale		
VENTURA Sylvana	Conseillère Municipale	Procuration donnée à SCHILLINGER	
HERR Germain	Conseiller Municipal	Procuration donnée à BAUMLIN	
RUNSER Samuel	Conseiller Municipal		
NAAS Sophie	Conseillère Municipale		
EICHLISBERGER Martine	Conseillère Municipale		
WOJCIK Alain	Conseiller Municipal	Décédé le 10.01.2011	Décédé le 10.01.2011
RUF Charles	Conseiller Municipal		
KEMPF Christine	Conseillère Municipale	Procuration donnée à EICHLISBERGER	

TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 08 avril 2013

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MUNCH Joseph	Conseiller Municipal		
LITSCHIG Gérald	Conseiller Municipal	Absent excusé	
GOETSCHY Claude	Conseiller Municipal		
HEINIMANN Michel	Conseiller Municipal		
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
JUPPE Detlev	Conseiller Municipal	Procuration donnée à WEIDER	